

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2016_7_7

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

L' an deux mille seize , le mardi 06 septembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 01 Août 2016

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Madame BERTHEBAUD Anne

Absent(s) : Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Objet : Signature de la convention de la mise à disposition d'une portion de terrain de la SCI PHANIE, en vue de la création d'un équipement de lutte contre l'incendie

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de la convention établit entre la SCI PHANIE et la Commune d'Aussac-Vadalle pour la mise à disposition d'une portion de la parcelle ZE 14, au vu de la création d'un équipement de lutte contre l'incendie.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet de la convention;
- Décide de signer la convention établit entre la SCI PHANIE et la Commune d'Aussac-Vadalle;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 06/09/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot